

Bachelier : assistant social

| |
|--|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be |
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 211 Questions spéciales 2 | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | SOAS2B11 | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Campus Mons Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Miriam BARRERA CONTRERAS (miriam.barrera.contreras@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|--------------------------|------------------------------|------------|
| + HELHa Campus | | |
| Mons | | |
| SOAS2B11B | Analyse des organisations | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies | | |
| SOAS2B11C | Déontologie de la profession | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies (HD) | | |
| SOAS2B11X | Déontologie de la profession | 24 h / 2 C |
| + HELHa Louvain-la-Neuve | | |
| SOAS2B11A | Ethique du travail social | 24 h / 2 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|----------------|------------------------------|----|
| + HELHa Campus | | |
| Mons | | |
| SOAS2B11B | Analyse des organisations | 20 |
| + HELHa Campus | | |
| Montignies | | |
| SOAS2B11C | Déontologie de la profession | 20 |

| | | |
|-----------------------------------|------------------------------|----|
| + HELHa Campus Montignies (HD) | | |
| SOAS2B11X | Déontologie de la profession | 20 |
| + HELHa Louvain- la-Neuve | | |
| SOAS2B11A | Ethique du travail social | 20 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Ethique du travail social | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 11_SOAS2B11A | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Miriam BARRERA CONTRERAS (miriam.barrera.contreras@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs sociaux sont aujourd'hui confrontés à des publics extrêmement diversifiés dont bon nombre sont marqués par les conséquences de la précarisation du travail ou même par la désaffiliation. L'exercice du travail social devient ainsi toujours plus complexe entraînant l'émergence de questions nouvelles qui demandent à repenser les repères qui balisent l'action sociale traditionnelle.

L'éthique est une branche de la philosophie qui s'occupe de réfléchir à ce qui permet de choisir telle ou telle action, ou, pour le dire autrement, qui s'interroge à propos de l'agir humain. Le cours d'Ethique du travail social a pour objectif de fournir des outils philosophiques permettant de réfléchir l'agir professionnel du travailleur social dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale.

Les objectifs du cours sont :

- rappeler ou découvrir la place de la dimension éthique dans le travail social.
- éclaircir les notions de valeur, de norme, de principes, de morale, d'éthique, d'éthique professionnelle..
- présenter et analyser différentes théories éthiques en resituant leurs fondements et leur traductions dans l'agir.
- montrer que le travail social s'inscrit dans une série de valeurs fondamentales. qui participent aux décisions d'agir.
- mettre ces outils de réflexion au travail dans des situations concrètes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- expliquer différentes théories éthiques en identifiant leurs fondements et en repérant leur impact dans l'agir professionnel ;
- situer la démarche de l'assistant social dans ses aspects éthiques;
- comprendre les rapports entre valeurs, normes, morale, éthique et déontologie en travail social ;
- développer une réflexion sur la portée éthique de l'agir professionnel en travail social.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Définition de l'éthique, sources de la préoccupation éthique, distinction entre éthique, morale et déontologie.
2. Approches de théories éthiques et de leurs fondements selon diverses écoles philosophiques (telles que éthique du sentiment, du devoir, du plaisir et de l'utilité, de la responsabilité, du « care ».....).
3. Les valeurs présentes dans le travail social et dans la formation des assistants sociaux.
4. L'agir professionnel et humain dans le travail social, considéré sous l'angle éthique.
5. Découverte et mise en débat des différentes approches et théories éthiques et application à l'aide d'exercices

concrets.

Démarches d'apprentissage

Dans le cours alterneront des exposés magistraux avec des moments de synthèse et de questions-réponses, des échanges en petits groupes sur des situations concrètes amenant un questionnement sur les valeurs ; dans un travail collectif d'analyse de situations de terrain avec un ou plusieurs praticiens-enseignants, les étudiant-e-s bénéficieront également d'apports sur l'agir professionnel.

Dispositifs d'aide à la réussite

En attente

Sources et références

En attente

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes des exposés faits par l'enseignante, grilles, situations-types, schémas.
- Textes de référence distribués et/ou disponibles à la Bibliothèque Centre de documentation.
- Bibliographie sélective.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).